

## Permanences de l'Association Juridique et Fiscale (AJF) et du Service Juridique de la FDSEA : mois de MAI 2011

LIEU	JOUR	HORAIRE	JURISTE(S)	CONTACT	TELEPHONE
<b>BREST</b> Chambre d'Agriculture	<b>Mercredi 11 mai</b>	14 H à 17 H	D. MOLINA C. ABIVEN	Service Juridique FDSEA Association Juridique et Fiscale	☎ 02 98 41 33 00
QUIMPERLE Chambre d'Agriculture	Vendredi 13 mai	10 H à 12 H	M.A. MOMOT	Service Juridique FDSEA	☎ 02 98 96 37 20
SAINT POL DE LEON Chambre d'Agriculture	Mardi 17 mai	10 H à 12 H	A. CALMET	Service Juridique FDSEA	☎ 02 98 69 17 46
<b>MORLAIX</b> Chambre d'Agriculture <i>Changement d'adresse : la Chambre d'Agriculture se trouve dorénavant à la CCI de Morlaix (près de l'aéroport)</i>	<b>Mardi 17 mai</b>	14 H à 17 H	A. CALMET M.G. TREMEL	Service Juridique FDSEA Association Juridique et Fiscale	☎ 02 98 88 97 60
<b>SAINT SEGAL</b> Chambre d'Agriculture	<b>Jeudi 19 mai</b>	14 H à 17 H	D. MOLINA	Service Juridique FDSEA	☎ 02 98 86 59 80
<b>QUIMPER</b> Maison des Agriculteurs	<b>Mercredi 25 mai</b>	14 H à 17 H	D. MOLINA S. JEZEQUEL	Service juridique FDSEA Association juridique et fiscale	☎ 02 98 64 02 20
LESNEVEN Centre Socio-culturel	Lundi 30 mai	14 H à 16 H	M.A MOMOT	Service Juridique FDSEA	☎ 02 98 83 04 91

**En couleur** : permanences assurées par l'AJF, au titre de la Chambre d'Agriculture, et par le Service Juridique de la FDSEA, ouvertes gratuitement à tous les agriculteurs du Finistère.



Les permanences de QUIMPERLE, ST POL DE LEON et LESNEVEN sont, elles, uniquement assurées par la FDSEA et exclusivement réservées aux adhérents de la FDSEA, sur présentation de leur carte syndicale

En cas d'empêchement exceptionnel, pour assurer l'une de ces permanences, nous vous en informerons dans nos colonnes. Par précaution, vous pouvez appeler, pour vérifier la tenue des permanences : le Service Juridique de la FDSEA (02 98 64 02 20), l'AJF (02 98 64 02 10).